

DOCUMENT À FOURNIR

Attestation du quotient familial.

FACTURE

La MJC peut établir des factures sur simple demande.

PAIEMENT

À l'inscription.

En espèces, chèques bancaires ou chèques vacances ANCV. Les paiements par chèques bancaires peuvent être échelonnés en 3 fois. Seul le règlement complet permet de valider l'inscription.

Adhérer à la MJC 13€

L'adhésion est individuelle et obligatoire pour pratiquer une activité. Valable du 1er septembre 2020 au 31 août 2021. Non remboursable.

31
séances
assurées pour
les activités
hebdomadaires*

Début des
activités :
14 septembre
2020

SÉANCE D'ESSAI

Toute l'année, vous avez la possibilité en fonction des places disponibles, de faire un cours d'essai gratuit.

REMBOURSEMENT

Aucun remboursement de cotisation n'est effectué, sauf cas de force majeure (contre-indication à la pratique de l'activité). Il prend effet à la date de réception de la demande écrite avec justificatif et sur décision du Conseil d'Administration. La MJC retient 20€ de frais de dossier.

15€ DE RÉDUCTION SONT ACCORDÉS

- À partir de la deuxième activité de l'adhérent-e (hors Jardin, Réflexologie, Tricot, Volley, Stages et activités à la séance).
- Pour les étudiants / apprentis sur une activité adulte sur présentation d'un justificatif.
- À partir de la deuxième personne de la même famille (même foyer fiscal).

Les réductions sont cumulables.

Les réductions sont valables jusqu'au 31 décembre 2020.

* La MJC se réserve le droit d'annuler une activité par manque d'inscriptions.